



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le conseil a adopté le règlement no. 019-2022 intitulé:

### **RÈGLEMENT NO 019-2022**

#### **Règlement numéro 019-2022 relatif au stationnement.**

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Claudine Babineau, OMA  
Greffière